



Envoyé en préfecture le 12/06/2023
Reçu en préfecture le 12/06/2023
Publié le 12/06/2023
ID : 084-268400736-20230606-DCA2023_006-DE
CCAS DE MORMOIRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 06 juin 2023

Délibération n° 2023_006

Date de convocation :
30/05/2023

Membres en exercice : 13
Votants : 8

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie le
caractère exécutoire de la
présente décision.

Acte publié le : 12.06.2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
L'an DEUX MILLE VINGT TROIS et le six juin à quatorze HEURES,
le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action
Sociale de Mormoiron régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, à Mormoiron, dans le lieu habituel
des séances, sous la présidence de :

Régis SILVESTRE, Président :

Présents : Isabelle CHANTREL, CONIL Laurent, SILVESTRE Charlène,
Julien SANCHEZ, Bernard LECOMTE, Christel VITALBO, ROSA Gil

Absents : DELFINO Caroline, DELLARAT Rima, MOURIES Henry,
BOISSON Claude, BASTOGNE Brigitte,

Secrétaire de séance : AKRACH Hakima Adjoint administratif
territorial assistait à la réunion



FINANCES / Décision Modificative n°1 sur BP exercice 2023

Monsieur le Président cède la parole à Isabelle CHANTREL, Vice-Présidente, qui rappelle que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Par suite des dépenses imprévues de dépenses sur évaluées, il convient d'adopter la décision modificative n°1 comme suit :

Imputation	Nature	Ouvret	Réduit
012 / 6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachem	51 800,00	
65 / 6568	Autres secours		41 800,00
65 / 6561	Secours d'urgence		10 000,00
	Total	51 800,00	51 800,00

Le conseil d'administration ayant oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à la majorité :

- APPROUVE la décision modificative n°1
- AUTORISE Monsieur le président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.

Le Président

Régis SILVESTRE

